

Sentier des champs aux moulins



Le moulin de Pignac



Aux temps jadis des moulins

Le sentier suit les traces des paysans de jadis portant leurs récoltes au moulin pour y transformer les céréales en farine. Jadis de nombreux moulins jalonnaient le Viaur. On en dénombre une cinquantaine qui fonctionnaient de la source à la confluence, soit environ 1 tous les 3 kilomètres. Ces moulins répondaient aux besoins locaux des paysans, pour fabriquer de la farine en broyant les céréales (blé, seigle...). Sur la commune, on en comptait 6, le moulin de Mathieu et le moulin Vieux qui ont été noyés lors de la mise en service du barrage de Thuriès, le moulin d'Amans ou des Ondes en dessous de la digue du Barrage aujourd'hui en ruine, le moulin de Bondouy, le Moulin de Tourene et le Moulin de Pignac bordant le sentier.

Départ
Place du hameau
de Prunet

2h30

10km

Sentier des champs
aux moulins

Alt min 240 m Alt max 413 m

NIVEAU MOYEN

CODE DE BALISAGE

BONNE DIRECTION

CHANGEMENT DE DIRECTION

MAUVAISE DIRECTION

Info pratique

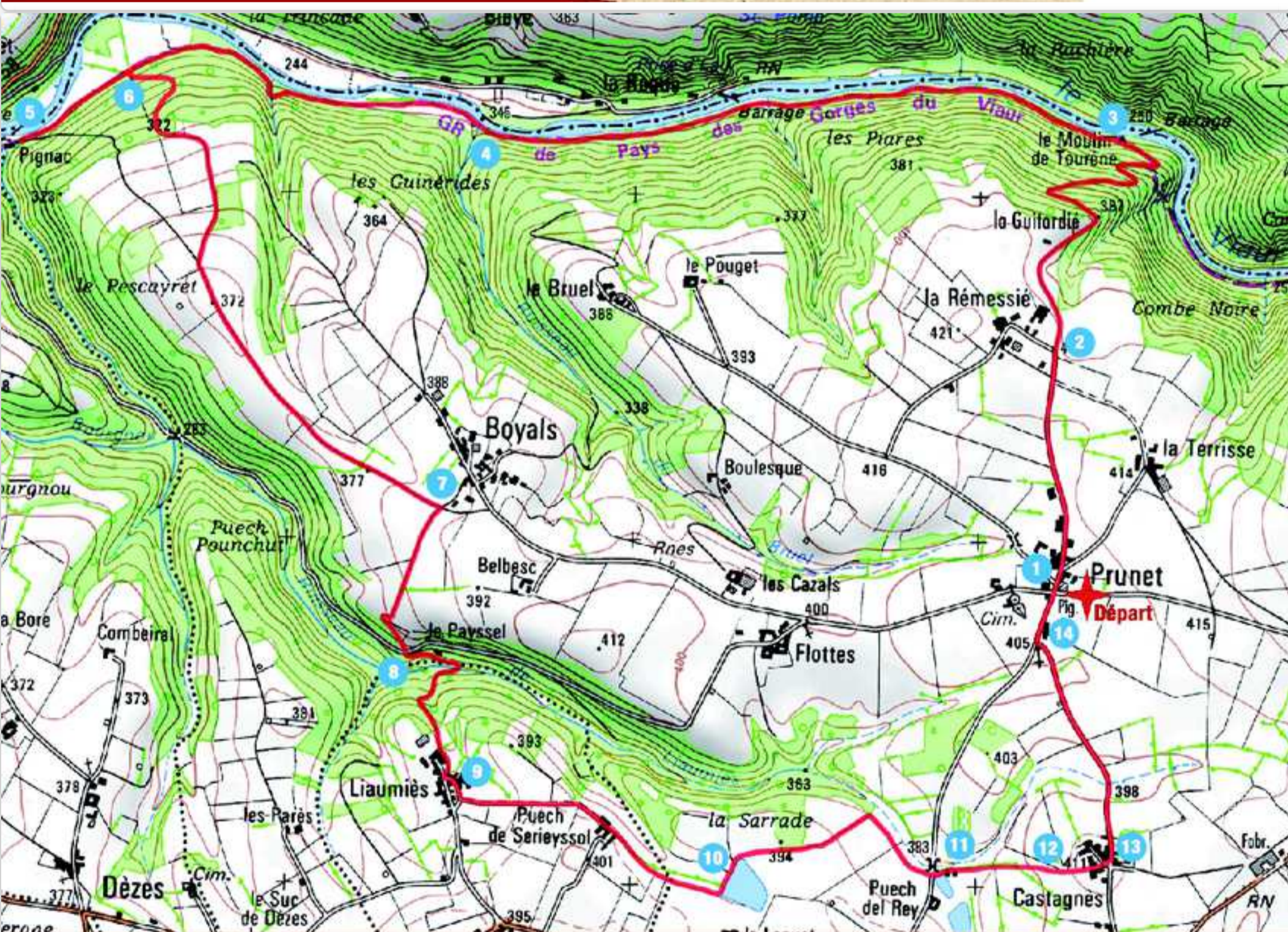
Syndicat d'Initiative de Pampelonne
1, av de Thuriès 81190 Pampelonne
Tel. 05 63 76 32 09
www.pampelonne-tarn.fr

ESPACE RANDOS ET PAYSAGES
6, rue Saint Clair - 81000 ALBI
Tel. 05 63 47 73 06
www.randonnee-tarn.com
info@randonnee-tarn.com

Bon à savoir

Ce sentier emprunte le GR de Pays Gorges du Viaur sur 4 km environ. Le GRP relie Tanus à Saint Martin Laguépie où l'on rejoint le confluent avec la rivière Aveyron. Il permet de découvrir les richesses de la vallée du Viaur qui marquait autrefois la frontière entre l'Albigeois et le Rouergue.

Syndicat d'Initiative
Pampelonne



- 1 Sur la place du hameau, dos au mur du préau de l'ancienne école prendre la route qui longe le corps de ferme en face de vous, direction le hameau de la Remessié.
- 2 A l'entrée du Hameau de la Remessié avant le virage, quitter la route, suivre le chemin en face de vous qui vous mènera vers le Viaur et le moulin de Tourene.
- 3 Au Moulin de Tourene (propriété privée), suivre le sentier qui longe le Viaur pendant environ 2 kilomètres.
- 4 Après avoir franchi le ruisseau du Bruel, longer le pré côté Viaur pour suivre un sentier grimpant au sommet d'un rocher, descendre et traverser un deuxième ruisseau.
- 5 Suivre le sentier jusqu'au moulin de Pignac, restauré par la Communauté de Communes du Segala Carmausin.
- 6 Revenir sur vos pas, puis à l'intersection du chemin, prendre le chemin à droite qui rejoint le hameau de Boyals.

- 7 Avant d'arriver au premier bâtiment du Hameau de Boyals, suivre le chemin sur votre droite.
- 8 Traverser la route communale ; emprunter le sentier en face, passer sous la maison, remonter vers le hameau du Liaumiès.
- 9 Traverser le hameau du Liaumiès, à la sortie du hameau, suivre le chemin sur votre gauche.
- 10 Passer sous la digue du lac collinaire, suivre le chemin qui longe le bois.
- 11 Traverser la route goudronnée et prendre le chemin en face qui longe les bâtiments, puis prendre le sentier qui monte entre les arbres.
- 12 En haut du chemin, prendre le chemin empierré qui passe entre les jardins des habitations.
- 13 Au bout du chemin, sur la place du hameau de Castagnès, tourner à gauche, suivre la route goudronnée.
- 14 A l'intersection, tourner à droite, retour vers le point de départ.

RANDONNER, C'EST AUSSI PRÉVOIR UN ÉQUIPEMENT ADAPTÉ (CHAUSSURES, VÊTEMENTS, EAU...) ET RESPECTER L'ENVIRONNEMENT DU SENTIER